

# Comment la date de référence est-elle définie ?

La date de référence se situe six mois après le dépôt de la demande d'aide qui s'effectue du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai dans le cas général. Pour les agriculteurs déposant leur demande tardivement, la date de référence est le 15 novembre.

Les UGB sont primées dans la limite de 1,4 fois la surface fourragère de l'exploitation et de 120 UGB. Toutefois, le plafonnement lié à la surface fourragère ne s'applique pas aux 40 premières UGB de l'exploitation.

## Exemple d'une surface fourragère de 150 ha

80 vaches laitières	<b>X 1 = 80</b>
30 génisses laitières (GL) plus de 24 mois	<b>X 1 = 30</b>
20 GL entre 16 et 24 mois	<b>X 0,6 = 12</b>
40 vaches allaitantes avec 38 veaux	<b>X 1 = 40</b>
15 génisses allaitantes (GA) plus de 24 mois	<b>X 1 = 15</b>
10 GA entre 16 et 24 mois	<b>X 0,6 = 6</b>
2 taureaux de plus de 24 mois	<b>X 1 = 2</b>
15 jeunes bovins (JB) entre 16 et 24 mois	<b>X 0,6 = 9</b>
	<b>= 194 UGB</b>

